

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : Déboucheur choc - ATMOSQUICK
 N° de référence notification C&L : 1314

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
 Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Usage professionnel
 Utilisation de la substance/mélange : Déboucheur alcalin chloré

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Atmos SAS
 Zone d'Activités Les Portes du Vexin
 74, chemin de la Chapelle SAint-Antoine
 95300 ENNERY - FRANCE
 T +33 (0)1 30 300 300 - F +33 (0)1 30 300 135
atmos@atmosani.com - www.atmosani.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. Non classé
 Met. Corr. 1 H290
 Skin Corr. 1 H314
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 2 H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

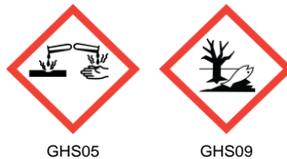
Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Composants dangereux : Hypochlorite de sodium, Hydroxyde de potassium
 Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
 P301+P330+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

Déboucheur choc - ATMOSQUICK

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 878/2020

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 – Garder sous clef

P501 – Eliminer le récipient en déchetterie.

Phrases EUH

: EUH206 - Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1% évalué selon REACH XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non déterminé.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Amines, C12-18-alkyldimethyl, N-oxides	(N° CAS) 68955-55-5 (N° CE) 273-281-2	5 – 10	Non classé
Hydroxyde de potassium	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE) 215-181-3 (N° Index) 019-002-00-8	5 – 10	Non classé
Hypochlorite de sodium	(N° CAS) 7681-52-9 (N° CE) 231-668-3 (N° Index) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-2119488154-34	1 – 5	Non classé

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Amines, C12-18-alkyldimethyl, N-oxides	(N° CAS) 68955-55-5 (N° CE) 273-281-2	5 – 10	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
Hydroxyde de potassium	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE) 215-181-3 (N° Index) 019-002-00-8	5 – 10	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Met. Corr. 1, H290
Hypochlorite de sodium	(N° CAS) 7681-52-9 (N° CE) 231-668-3 (N° Index) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-2119488154-34	1 – 5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Hydroxyde de potassium	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE) 215-181-3 (N° Index) 019-002-00-8	(0,5 ≤ C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0,5 ≤ C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 ≤ C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (5 ≤ C < 100) Skin Corr. 1A, H314
Hypochlorite de sodium	(N° CAS) 7681-52-9 (N° CE) 231-668-3 (N° Index) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-2119488154-34	(5 ≤ C ≤ 100) EUH031

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

Déboucheur choc - ATMOSQUICK

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 878/2020

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.
Danger d'explosion : Non combustible.
Réactivité : Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de glissades/chutes. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer et restreindre l'accès. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection adéquat.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Les épandages peuvent être glissant. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux inertes non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Puis laver le sol à grande eau. Passiver et rincer. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Toujours ajouter le produit à l'eau lors de dilution/mélange. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Produits incompatibles : Acide. Acides forts. Agents réducteurs. Agent oxydant. Ammoniac. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Déboucheur choc - ATMOSQUICK

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 878/2020

Matières incompatibles	: Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Éviter le contact avec Al, Zn, Sn, Cu et leurs alliages. Métaux.
Température de stockage	: 5 – 30 °C
Lieu de stockage	: Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

France	VLE (OEL C/STEL)	2 mg/m ³
France	Remarque	Valeurs recommandées/admises

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements résistant à la corrosion. Bottes.



Vêtements de protection - sélection du matériau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Vêtements résistant à la corrosion.

Protection des mains : Gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux.
Couleur	: jaune clair.
Odeur	: caractéristique. chlorée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12 – 14 Bases fortes
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 – 1,2
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible

Déboucheur choc - ATMOSQUICK

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 878/2020

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Voir Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (chlore). Avec l'ammoniaque, la réaction donne des chloramines et peut conduire à la formation d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Température extrêmement élevée. Gel.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec Al, Zn, Sn, Cu et leurs alliages. Acides. Solution d'ammoniaque. Matières combustibles. métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO2). Acide hypochloreux. chlorate de sodium. Chlore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : L'évaluation suivante a été réalisée sur la base des données toxicologiques et des pourcentages pondéraux de chacun des constituants. En cas d'ingestion de solutions concentrées risque de vomissement. Vapeurs et brouillards sont irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses

Hypochlorite de sodium (7681-52-9)	
DL50 orale rat	1100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 orale	8910 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:16 CFR 1500.40
DL50 voie cutanée	> 20000 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie orale)	1100 mg/kg de poids corporel
Amines, C12-18-alkyldimethyl, N-oxides (68955-55-5)	
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
DL50 orale rat	333 mg/kg
DL50 orale	333 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie orale)	333 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Les contacts prolongés ou répétés avec le même mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme

pH: 12 – 14 Bases fortes

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pourrait provoquer des lésions oculaires graves

pH: 12 – 14 Bases fortes

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Déboucheur choc - ATMOSQUICK

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 878/2020

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déboucheur choc - ATMOSQUICK

Indications complémentaires	A forte concentration dans l'eau, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques, du fait de l'alcalinité. Ne pas laisser de grandes quantités se répandre telles quelles dans l'environnement, ni déverser dans les égouts et les rivières
-----------------------------	---

Hypochlorite de sodium (7681-52-9)

CL50 - Poisson [1]	0,06 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	141 µg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,141 mg/l waterflea
CE50 - Crustacés [2]	35 µg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia
NOEC chronique poisson	0,04 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,007 mg/l

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

CL50 - Poisson [1]	80 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	40 – 240 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Déboucheur choc - ATMOSQUICK

Persistance et dégradabilité	Les tensio-actifs contenus sont biodégradables.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hypochlorite de sodium (7681-52-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,42
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,75
--	------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

- Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.
- Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Législation régionale (déchets) : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
- Indications complémentaires : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Vider complètement les emballages avant élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

- N° ONU (ADR) : 1791

Déboucheur choc - ATMOSQUICK

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 878/2020

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : HYPOCHLORITE EN SOLUTION
Description document de transport (ADR) : UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, III, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8
Étiquettes de danger (ADR) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80
Code de classification (ADR) : C9
Panneaux oranges :



Dispositions spéciales (ADR) : 521
Catégorie de transport (ADR) : 3
Code de restriction en tunnels (ADR) : E
Quantités limitées (ADR) : 5I
Quantités exceptées (ADR) : E1

14.6.2. Transport maritime

Loi sur la sécurité des navires : Substances corrosives (annexe de notification des marchandises dangereuses, premier deuxième et troisième article du Règlement sur les marchandises dangereuses)
Législation sur la réglementation portuaire : Matières dangereuses/substance corrosive (article 21, paragraphe 2 de la loi, règle de l'article 12, notice ci-jointe, tableau définissant le type de marchandises dangereuses)
N° GSMU : 153

14.6.3. Transport aérien

Législation aéronautique civile : Substances corrosives (Avis matières dangereuses Tableau annexe 1 Article 194 du Règlement d'application)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Déboucheur choc - ATMOSQUICK

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 878/2020

15.1.2. Directives nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
- Abréviations et acronymes : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route. Estimation de la toxicité aiguë. Facteur de bioconcentration. Valeur limite biologique. Demande biochimique en oxygène (DBO). Demande chimique en oxygène (DCO). Dose dérivée avec effet minimum. Dose dérivée sans effet. Numéro de la Communauté européenne. Concentration médiane effective. Norme européenne. Centre international de recherche sur le cancer. Association internationale du transport aérien. Code maritime international des marchandises dangereuses. Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane). Dose minimale avec effet nocif observé. Concentration sans effet nocif observé. Dose sans effet nocif observé. Concentration sans effet observé. Organisation de coopération et de développement économiques. Limite d'exposition professionnelle. Persistant, bioaccumulable et toxique. Concentration(s) prédite(s) sans effet. Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer. Fiche de Données de Sécurité. Station d'épuration. Besoin théorique en oxygène (BThO). Tolérance limite médiane. Composés organiques volatiles. Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Non spécifié ailleurs. Très persistant et très bioaccumulable. Propriétés perturbant le système endocrinien.
- Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.
- Autres informations : Attention, toutes ces informations concernent le produit concentré. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. Non classé	Liquides inflammables Non classé
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

FDS UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.